



N° 82/02 - 11 février 1982

L'ENFANT : UN ENJEU

Augustin Barbara

Le solde migratoire restant nul depuis plusieurs années, on peut estimer que la population de la France était au 1er janvier 1980 voisine de 53, 6 millions d'habitants. Parmi eux, on compte environ 3, 7 millions d'étrangers (1, 6 million d'actifs, 2, 1 millions d'inactifs). Ces étrangers qui représentent 6, 9 % de la population résidant en France assurent 8, 7 % de la natalité (environ 65.000 des 750.000 naissances sont issues de parents étrangers) [Le Monde, 9/1/80].

Ne sont pas comptés dans ces totaux le nombre des ménages dits mixtes, ni le nombre de leurs enfants. Eu égard à l'enracinement plus ou moins assuré, plus ou moins contesté, plus ou moins profond de l'un ou l'autre ou des deux parents l'avenir des enfants reste un problème voire un "enjeu" comme dit Monsieur BARBARA.

Ces quelques pages tirées de la thèse de Monsieur BARBARA ("Mariages mixtes" d'Augustin BARBARA, Thèse, 29 septembre 1978, Ecoles des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris). Elles aideront nos lecteurs non pas tant à prendre position collectivement mais plutôt à soutenir personnellement de leur fraternelle présence les "intéressés" quels qu'ils soient.

L'ENFANT : UN ENJEU

L'arrivée de l'enfant dans un couple mixte ravive, met au jour l'identité religieuse, culturelle, nationale de chacun des conjoints. L'enfant est ce lien social qu'on n'imaginait pas. Il rappelle que chacun fait partie d'un groupe. Et lui, à quel groupe va-t-il se rattacher ? Avant cet enfant, on avait construit un petit monde conjugal duel, voire une forteresse conjugale. L'enfant oblige les conjoints à se poser des questions.

C'est un enjeu important entre les époux. Il est le témoin concret des répartitions de pouvoirs dans le couple. Il va porter les marques des deux conjoints et éventuellement de leurs familles.

Dans de nombreux couples mixtes, face aux questions posées par l'éducation de leurs enfants, il y a une sorte de retrait, de refuge dans une idéologie du choix différé sur l'enfant responsabilisé : "quand il sera grand, il choisira lui-même sa religion, sa nationalité"... (mère de famille française, 30 ans).

1. Élément de la natalité française.

D'une façon générale, les mariages mixtes sont un élément non négligeable de la natalité en France.

Pour l'année de référence (1974), la répartition des naissances en France s'établit ainsi :

Les naissances en France en 1974 :

Naissances légitimes totales (A)	731.737	%
Enfants de nationalité étrangère (B)	50.483	6, 9
Enfants français, deux parents étrangers (C)	16.894	2, 3
Enfants français, un parent étranger (D)	18.047	2, 5
Enfants dont au moins un parent étranger (E) = (B + C + D)	85.424	11, 7
Enfants de couples mixtes.		

Source : I.N.S.E.E., Tableaux Etat Civil (1974).

Ainsi, naissent 85.424 enfants dont au moins un des parents est étranger. Ce chiffre représente 11, 7 % des naissances en France.

Répartition des naissances de couples mixtes (1974)

	%
Mère française + père étranger = 15.800	84, 2
Père français + mère étrangère = 2.847	15, 8
Total = 18.047	100

Source : D'après I.N.S.E.E., Tableaux Etat Civil 1974.

Ce sont les enfants de père étranger qui sont les plus nombreux. Cette répartition est comparable à celle des mariages mixtes puisqu'il y a plus d'étrangers épousant des Françaises que le contraire.

Naissances d'enfants de couples franco-maghrébins (1974)

		%
Mère française + père algérien	2.389	13, 2
Mère française + père marocain	753	4, 2
Mère française + père tunisien	797	4, 4
Total :	3.939	21, 8

Pourcentages calculés sur l'ensemble des naissances d'enfants de couples mixtes

Source : D'après I.N.S.E.E., Tableaux Etat Civil.

Les naissances de ces couples franco-maghrébins représentent 22 % du total des naissances d'enfants mixtes. Nous n'avons pas pu isoler les enfants nés de père français et de mère maghrébine qui représentent 15, 8 % des naissances d'enfants mixtes.

Une participation à la natalité française est assez constante depuis plusieurs années malgré une baisse du taux de natalité en France.

Evolution de la natalité française et étrangère (en %)					
	Enfants de parents français	Enfants de nationalité étrangère	Enfants français deux parents étrangers	Enfants français un parent étranger:c	Enfants dont au moins un parent étranger
	A	B	C	D	E (B + C + D)
1969	90, 8	4, 9	1, 9	2, 4	9, 2
1970	90, 4	5, 2	2	2, 4	9, 6
1971	89, 8	5, 8	2	2, 4	10, 2
1972	89, 6	6, 1	2	2, 3	10, 4
1973	89, 3	6, 3	2	2, 4	10, 7
1974	88, 3	6, 9	2, 3	2, 5	11, 7

Enfants de couples mixtes.
Source : D'après I.N.S.E.E., Tableaux Etat Civil.

A l'examen de ces six dernières années, les taux de 10, 7 % et 11, 7 % des années 1973-1974, atteignent ceux de la période 1927-1931. Ce n'est pas un phénomène strictement français, mais européen. Les pourcentages sont semblables en République Fédérale Allemande, en Belgique. "Ils sont largement dépassés en Suisse, où plus de 30 % des naissances en 1971 sont de parents étrangers ou de couples mixtes"¹.

Les naissances d'enfants de parents français ont tendance à diminuer d'année en année : 90, 8 % en 1969 et 88, 3 % en 1974, soit un écart en baisse de 2, 5 %. Par contre, les naissances d'enfants de nationalité étrangère augmentent (+ 2 %). Quand aux naissances d'enfants de parents mixtes, elles restent stables.

2. L'éducation de cet enfant est-elle spécifique ?

L'éducation se pose-t-elle de façon spécifique au couple mixte ? Elle est un enjeu important dans la répartition des pouvoirs et des accommodations conjugales. Mais cette répartition se fera différemment selon le lieu de résidence du couple et selon les âges des enfants. Est-ce dans le pays de la femme ou dans celui de l'homme que se déroulera la prime enfance ? Elle dépend du propre système de relations qu'entretient l'individu-parent avec sa société. Quel statut et quel rôle a-t-il en tant qu'homme ou femme ? Quel type d'accommodations conjugales se met en place quand l'un des conjoints n'est pas dans son pays, dans sa société d'origine qu'il a plus ou moins intégrée ? Cette éducation dépendra aussi des rapports actuels et passés entre les deux pays. Quelles sont les infrastructures éducatives du pays de résidence : plus ou moins grandes possibilités d'apprendre une langue étrangère (l'arabe en France, le français au Maghreb à l'école primaire). Quels sont les désirs des parents - du conjoint dont ce n'est pas la langue maternelle - par rapport à cet apprentissage ? Quel type de bilinguisme choisissent-ils ?

L'éducation se situera dans un contexte familial et scolaire. La prise en charge éducative se fera-t-elle dans le cadre d'une famille nucléaire, d'une famille élargie ?

Un enfant de couple mixte se distingue-t-il d'un autre enfant ? Dans un milieu social bien déterminé, un enfant algérien de parents algériens ira à l'école algérienne dès son plus jeune âge : ce même enfant en France apprendra le français avec quelques possibilités de suivre des cours d'arabe. L'enfant de couple mixte vivant en Algérie Apprendra l'arabe; en France, il apprendra le français. Ainsi, l'analyse doit prendre en compte plusieurs critères :

- le lieu de résidence (inculcation globale par l'école),
- le groupe social, la famille (inculcation de classe, familiale),

¹ Source : Population et sociétés, février 1974, n° 66, p. 3.

- le parent qui vit en dehors de son pays (système de répartition des pouvoirs, prédominances culturelles à l'intérieur du couple qui mettent en jeu tout le système complexe des distances entre les conjoints).

Face à l'éducation de leurs enfants, les partenaires de couple mixte mettent-ils à égalité de chances la complémentarité conjugale et la complémentarité culturelle (ethnique) ? L'ouvrier algérien analphabète se laissera-t-il dominer par sa femme française de niveau C.E.P. ? Réagira-t-il par un autoritarisme incontrôlé ou par la démission ? Quel type d'autonomie éducative va s'établir dans le couple ? Quelle va être la part de francité, de maghrébité admise, à quel moment, pour quel enfant, dans quel lieu ? A quel système d'identifications l'enfant va-t-il se référer ?

Le choix du prénom n'est jamais neutre. Tarik, Karim sont des prénoms courants : de même Myriam, Nadia, Katia; mais un enfant de couple mixte s'appellera rarement Mohamed, Boualem ou Fatima. Des questions se posent toujours aux parents en termes de choix : au niveau des pratiques religieuses, des fêtes, au niveau de l'avenir professionnel, du service militaire, de la fréquentation d'amis, du mariage, etc... Ils se feront en fonction du sexe de l'enfant et en fonction des projets plus ou moins inconscients d'insertion ou ré-insertion du couple dans l'un ou l'autre pays. Ces enfants seront-ils entre deux cultures ? Comme sur un trapèze ? Vont-ils choisir l'une aux dépens de l'autre, contre l'autre ? Ou vont-ils vivre dans deux cultures, de la même façon que dans un wagon de chemin de fer, on profite de deux paysages simultanément...

3. Un double enjeu.

Un enjeu entre les parents.

L'enfant est un enjeu important. Il est le lieu objectif des marques éducatives de chacun des deux conjoints et des milieux sociaux, éducatifs aux inculcations multiples. Cet enfant va-t-il être un étranger comme n'importe quel enfant de couple maghrébin ? Va-t-il être français comme un enfant de couple français ? Ou va-t-il vivre une "condition d'enfant mixte". Le problème sera-t-il réglé pour lui à un moment de sa vie ? Les choix faits pour lui par ses parents, seront-ils remis en cause à un moment ou à un autre ?

Cet enfant n'échappe pas aux règles communes de l'inculcation parentale et sociale.

Emile DURKHEIM, définit ainsi l'éducation :

"L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné"².

Le texte écrit en 1922 met en lumière l'aspect global et non seulement parental de toute éducation. Y a-t-il une "condition mixte" de l'éducation ou celle-ci n'est-elle pas traversée par l'inculcation différentielle de classe. Quelle commune mesure entre un enfant de père maghrébin, conseiller d'Ambassade et un enfant de père maghrébin O.S. chez Citroën ? Le premier sera davantage solidaire des enfants des classes supérieures, le second des classes populaires. Toutefois, sur cette trame éducative de classe, vont s'ajouter certains éléments culturels spécifiques dont le bénéfice social sera d'autant plus grand que l'enfant sera dans un milieu social où le capital culturel et économique sera plus important.

Les loisirs de ces deux enfants, par exemple, n'auront rien de commun; lors de vacances au Maghreb, ils vivront deux réalités sociales différentes. Ces enfants mixtes posent-ils plus de problèmes aux sociétés respectives des parents ou aux parents eux-mêmes et que seront-ils dans l'avenir ?

En France, ils sont considérés comme Français, et dans chaque pays du Maghreb, ils sont aussi considérés comme nationaux.

² E. DURKHEIM, Education et sociologie, Paris, P.U.F., 1968, p. 41.

Un jeu assez complexe d'influences va s'exercer sur l'enfant selon les déterminations sociales du couple.

Avant l'arrivée d'un enfant, le couple mixte avait pu trouver un mode d'existence où peu de remises en causes étaient nécessaires. Mais l'enfant arrivant, il va être l'occasion d'exprimer certaines opinions, l'occasion d'opérer certains partages difficiles à l'intérieur du couple :

(...) "on pouvait s'accommoder d'un régime parallèle, mais alors quand les enfants arrivent, alors là tout est remis en cause. Il n'est plus question d'en rester là. Absolument pas, parce que cet enfant qui appartient à deux personnes... Enfin, qui est confié à deux personnes, qui est issu de deux communautés, de deux fois si l'on veut. Alors qu'est ce qu'on en fait ? Je dirais. Alors c'est la grande question. On n'a pas le temps de réfléchir trop longtemps, parce que l'enfant est vite là et il grandit vite. En fait, on est arrivé à se dire il y a forcément une solution (...)" (...). "Moi, j'avais toujours pensé que mes enfants seraient chrétiens. Pour moi c'était évident, ça coulait de source..." (Française, 36 ans, éducatrice, catholique pratiquante, 3 enfants, mars 1978).

(...) "Et moi, j'avais toujours pensé qu'ils seraient musulmans" (Marocain, 30 ans, animateur, musulman pratiquant, 3 enfants, marié à la précédente, mars 1978).

Un enjeu entre les communautés.

Si l'enfant de mariage mixte peut avoir un type d'éducation plus ou moins équilibré entre son père et sa mère, il n'échappera cependant pas au-delà des inculcations différentes selon les pays dans des domaines aussi importants que l'école et la religion, à l'éducation différentielle de classe, que ce soit en France ou au Maghreb. Dans cette logique de la reproduction, il est un élément important, même si ses parents privilégient des espaces éducatifs particulières. En faire un Maghrébin ou un Français, ou en faire un enfant de troisième culture n'appartient pas aux seuls parents. Ils ne sont que des acteurs sociaux, parmi de nombreux autres qui vont intervenir dans la carrière de cet enfant avant qu'il se dise autonome. Il sera le produit de multiples influences formatrices³. Chaque groupe social a son habitus, sa morale et sa psychologie de classe, déterminés par les conditions d'existence.

"Chaque groupe social ne peut pas ne pas avoir sa morale qui exprime sa constitution et qui est en rapport avec les éléments qui (le) composent et avec la fonction dont (il) est l'organe"⁴.

Ainsi, cet enfant mixte ne vivra pas "entre deux mondes, deux pays". Concrètement, il vivra tantôt dans un pays, tantôt dans l'autre. Concrètement, il vivra dans une classe, un groupe social qui aura des particularités culturelles en France et d'autres particularités au Maghreb. Lui, avec ses parents, se déplacera dans une zone sociale qui recouvrira plus ou moins les mêmes catégories sociales en France et au Maghreb.

Si le concept de classe sociale, tel que l'a défini Lénine, s'applique aussi à l'enfant mixte, n'est-ce pas davantage sa classe qui va le socialiser que le fait d'être en France ou au Maghreb.

"On appelle classes, de vastes groupes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de production sociale, par leur rapport (la plupart fixé et conservé par les lois) vis-à-vis des moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail, par les modes d'obtention et l'importance de la part de richesses sociales dont ils disposent"⁵.

Il reste que nous ne pouvons éliminer certains aspects, certaines spécificités dues au fait d'appartenir à tel pays plutôt qu'à tel autre, d'y être né, d'y avoir vécu pendant un certain nombre d'années, d'y avoir eu des camarades d'enfance, telle ou telle religion...

Toutefois, l'appartenance à un groupe se définit aussi par des pratiques communément partagées avec d'autres acteurs sociaux. C'est effectivement tout un ensemble de "valeurs" que l'enfant

³ Influences formatrices dans le sens employé par E. PANOFISKY, Architecture gothique et pensée scolastique, Paris, Editions de Minuit, 1967, chapitre 2, (traduction et post-face de P. BOURDIEU).

⁴ E. DURKHEIM, L'éducation morale, Paris, P.U.F., 1963, p. 725-726.

⁵ Lénine, La grande initiative, oeuvres choisies, 3, Ed. du Progrès, Moscou, sd, p. 271.

va intégrer plus ou moins "dans une situation de force, derrière laquelle se profile toute la force de la société"⁶.

S'il est un enjeu entre les parents, il va être aussi un enjeu entre deux sociétés. Il va hériter des positions sociales de ses parents, objectivées par un double rapport : le rapport de forces au sein du couple, lui-même engagé dans un rapport au social.

L'éducation domestique à l'intérieur de la famille va ranimer quotidiennement l'enjeu. Et c'est bien par la famille - conjugale et nucléaire en France, mais plus ou moins élargie au Maghreb - que vont se transmettre les normes de la société globale. Ces normes trouvent des terrains concrets d'inculcation: notamment les influences religieuses, - même si c'est un type de pratiques très lâches, épisodiques - et l'inculcation scolaire. Pris dans ces différents cercles de socialisation, l'enfant sera-t-il, plus d'un pays que de l'autre ? Encore faudrait-il faire une distinction entre *ce* qu'il est convenu d'appeler l'éducation comme système d'inculcation de règles morales, de formation de la conscience de l'individu dans un champ social et l'élevage comme système complet de formation du corps, instrument où se fait le modelage des attitudes dans les diverses représentations avec les autres (exis).

Il nous faut envisager plusieurs cas pour tenter de mesurer les différences qui peuvent exister dans les inculcations. S'agit-il d'un couple mixte maghrébin-française vivant en France ? ou résidant au Maghreb ? S'agit-il d'un couple maghrébine-français vivant au Maghreb ou résidant en France ?

Dans le cas d'un mariage unissant une Française et un Maghrébin vivant au Maghreb, plusieurs questions peuvent se poser au sujet des enfants.

Si au Maroc l'enfant de couple mixte peut fréquenter les écoles et lycées français de la Mission Culturelle Française, cela n'est plus possible depuis 1976 en Algérie où il suit le cursus scolaire de tout enfant algérien. L'enfant est considéré de droit comme Algérien et Musulman. La présence de sa mère étrangère, européenne, occidentale, "laïque", plus ou moins déchristianisée est à la fois, une source de déracinement et un point de référence. Cette mère est un canal d'occidentalisation efficace par la langue, la culture européenne dont elle est la représentante dans la vie familiale et quotidienne. C'est elle qui va transmettre un grand nombre des habitus primaires (ceux de sa prime enfance) à son enfant. L'inculcation est d'autant plus efficace qu'elle est exercée très tôt. Une mère étrangère crée une relation mère-enfant fortement "occidentalisée", duelle et non plurielle, comme c'est le cas pour l'enfant maghrébin dans le cadre de la famille élargie. Elle élèvera son enfant selon des habitus européens par cette relation privilégiée et acceptera quelquefois difficilement une emprise ou des influences éducatives de sa belle-mère, de ses belle-sœur ou simplement une pression du milieu maghrébin sur son enfant, voulant peut-être lui préserver une certaine identité individuelle "occidentale" au détriment d'une identité plus familiale, plus sociale, et par là-même fortement maghrébine.

Cette femme n'est-elle pas le révélateur de ce désir d'occidentalisation du milieu maghrébin qui voit en elle un modèle auquel il aspire plus ou moins consciemment ?

4. Quelle religion ?

Au Maghreb, l'enfant est pris en charge dès sa naissance; l'attribution d'un prénom n'est pas neutre. La pression familiale imposera un prénom musulman, porteur d'une identité religieuse; mais la réaction de la mère française atténuera cet aspect en attribuant un prénom plus ou moins "passe-partout" qui puisse éventuellement ne pas trop marquer l'enfant, si un jour il vit en Europe. Souvent sont exclus des prénoms trop signifiants de cette musulmanité, c'est le cas de Mohamed, de Fatima, au profit par exemple de Karim, Myriam, Ismaël, Saunia, Malika, prénoms à étymologie plus ou moins biblique, qui peuvent faire une carrière linguistique, sans pour cela nuire aux porteurs. D'autres prénoms, à consonnance plus internationaliste, sont aussi choisis, comme Sabrina, Samy.

Le choix tranché d'un prénom plus ou moins imposé sans l'accord complet de l'autre conjoint peut indiquer une prise de distance par rapport à l'environnement familial. Ce choix dépend du groupe social d'appartenance et aussi du statut social de chaque conjoint. L'un réussit à convaincre l'autre d'accepter ce prénom pour leur enfant - cet enfant qui est unique et qui ne ressemble à personne.

Pour un garçon se posera très vite la question de sa circoncision. Rituelle au Maghreb, elle est considérée comme une pratique habituelle ayant des effets de promotion sociale, d'intégration dans la

⁶ J.C. PASSERON, Pédagogie et Pouvoir, in Encyclopédia Universalis, tome XII, p. 677.

classe d'âge des enfants. Pour la Française, elle peut être même comme une blessure de l'enfant ou comme un acte médico-chirurgical sans contenu symbolique. Elle peut n'être pas faite si la Française a réussi à imposer son point de vue mais elle marque là, et vis-à-vis de son conjoint et vis-à-vis du groupe social entier une mise à l'écart, une volonté de ne pas faire partie complètement du groupe de son mari. Elle renforce par là sa qualification d'être étrangère; elle fait son choix sur l'enfant-enjeu. Précisément, elle en fait un enfant "séparé" des autres : puisqu'il ne porte pas en lui la marque corporelle, incontestable de sa similitude avec les autres. Déjà, sur le plan de son identité "il n'est pas comme les autres". Mis à part, il pourra être mis à l'écart.

Si cette circoncision est décidée par les deux conjoints, n'est pas réglé pour autant l'aspect social de la pratique. D'une part, rituel courant dans la société maghrébine, elle est perçue comme un élément consacrant l'identité sociale d'un individu. L'"initié" accepte la normalité du groupe social et la solennité de l'acte le légitime en tant que membre à part entière devant tous les membres de la famille élargie et les amis. Il accepte donc la cérémonie et toutes ses phases, englobant l'intervention chirurgicale rapide dans un processus rituel social (avant - pendant - après) avec ses acteurs, participants et spectateurs.

D'autre part, si cette circoncision est pratiquée par son seul aspect médical, dans un hôpital, l'enfant portera la "marque incontestable", mais pas tout à fait la marque sociale, de son identité avec les autres. C'est une prise de distance de son identité par rapport à l'identité du groupe. Il aura vécu l'opération chirurgicale mais pas l'initiation sociale.

Pour certains, rien, dans la loi musulmane ne fait obligation d'être circoncis pour être musulman. La circoncision était antérieure à l'Islam.

"Seuls, parmi tous les hommes, les Colchidiens, les Egyptiens et les Ethiopiens pratiquent la circoncision depuis l'origine. Les Phéniciens et les Syriens de Palestine reconnaissent eux-mêmes qu'ils ont appris cet usage des Egyptiens"⁷.

Selon Germaine TILLION, la circoncision est antérieure d'au moins mille ans à la naissance du prophète Mohammed, mais "on sait qu'aucun homme ne se considère comme appartenant à l'Islam s'il n'est pas circoncis; et c'est au point qu'on traduit très souvent en Afrique du Nord, "circoncision" par "baptême"⁸. C'est donc, pour cet auteur, l'adoption d'une coutume hébraïque par les tribus arabes qui côtoyaient journellement les populations juives. Il existe toutefois entre les deux une différence fondamentale : pour les Juifs, la circoncision est le signe de l'alliance avec Dieu, tandis que pour un Maghrébin, la circoncision est plus le signe de l'appartenance, de l'intégration à un groupe social, en même temps qu'elle est le signe d'une purification du corps et de l'esprit⁹. Selon la Risâla, elle est "l'obligation traditionnelle pour l'enfant mâle"¹⁰. Le Coran quant à lui, n'est pas du tout explicite; à aucun moment, il ne s'exprime de façon très claire. Une allusion (12^e verset, Sourate A'choura) a été l'objet d'interprétations diverses. En effet, le Prophète Mohammed recommande de préserver les coutumes antérieures, notamment celles préconisées par Abraham, Moïse et Jésus-Christ.

Les pratiques seront très différentes selon le lieu de résidence d'un couple mixte et selon son appartenance sociale. Dans une zone rurale, où la pression familiale est très forte, comme dans une banlieue ouvrière, le couple mixte de classe populaire échappera difficilement à la circoncision comme moment de la vie d'un individu dans la vie d'un groupe. Dans les couches supérieures et dans une grande ville, elle pourra être réduite à un aspect chirurgical assorti éventuellement d'une fête familiale - tendance qui se confirme de plus en plus. Son appartenance religieuse sera ensuite plus ou moins renforcée par la fréquentation de l'école coranique et par les fêtes musulmanes. Sa pratique future du Ramadan renforcera encore plus les liens avec le groupe musulman et légitimera tout en la consolidant son identité musulmane. Cet enfant pourra aussi, si sa mère est chrétienne pratiquante, recevoir un type d'éducation qui le rattache à une autre communauté.

⁷ Hérodote, Histoires T. II, Paris, Les belles lettres, 1963, p. 194.

⁸ G. TILLION, Le harem et les cousins, Paris, Le Seuil, 1966, p. 94.

⁹ "Tahara" : ce mot qui désigne la purification en français remplace de plus en plus "Khitan" qui désignait originellement la circoncision.

¹⁰ Ibn Abi Zayd al-Qayrawani, La Risâla, traduction de Léon BERCHER, Alger, 1975, Editions populaires de l'Armée, p. 305.

A l'âge scolaire, cet enfant subira d'autres apprentissages. Si le choix de son appartenance complète à la communauté musulmane n'a pas été tranché, il subira quelques "freinages" par rapport aux institutions d'éducation. Il est en effet soumis aux apprentissages scolaires et dans ce domaine, nous l'avons vu, des situations inégalitaires différencient les pays. Ainsi, la possibilité au Maroc et en Tunisie de fréquenter des établissements français n'existe plus en Algérie depuis 1976. De nombreux enfants mixtes toutefois n'ont jamais pu faire ce choix; c'est le cas de ceux dont les parents résident en zone rural et l'on est ainsi confronté à la question importante de l'apprentissage de la langue¹¹.

5. Quelle langue ?

La langue parlée dans un couple mixte n'est pas une pratique neutre. Les mots sont des vecteurs utilitaires et des instruments de conceptualisation des idées. La langue apprise structure la pensée de l'individu et plus tard c'est avec cette langue qu'il découpera la réalité sociale. Dans le cas de l'enfant d'un couple mixte, ne risque-t-on pas de privilégier la langue dominante? Par exemple, l'arabe au Maghreb, le français en France ? De plus, une langue n'est pas seulement dominante par sa position géographique elle l'est aussi par sa position sociale dans la hiérarchie des langages du pays.

Un enfant de couple mixte, de père cadre supérieur dans un pays du Maghreb, aura de fortes probabilités de parler français avec ses parents : le père est sûrement francophone, l'enfant parlera donc d'abord le français, langue de communication du couple. En situation d'isolat linguistique privilégié, quelques notions d'arabe lui seront données par des membres de la famille (grands-parents) et il apprendra l'arabe ultérieurement en seconde langue. Il est probable que ce couple se sera préservé un style de vie conjugale et nucléaire, ce qui ne sera peut-être pas le cas pour un couple dont le mari maghrébin est ouvrier dans une zone rurale; l'enfant de ce couple sera plus en contact avec des locuteurs arabes et la famille élargie sera plus présente dans la vie du couple.

L'enjeu linguistique est important car cet enfant appartiendra à la culture de la langue qu'il parlera couramment. Et les positions différentielles et hiérarchiques des langues vont en quelque sorte placer les parlants et les utilisateurs. Et effet la langue n'est pas seulement un code social de communication, c'est tout un ensemble complexe, affectif, conceptuel, politique, qui engage l'individu qui parle; "il est agit par les mots" qu'il prononce, en ce sens que par les mots il établit des rapports aux choses, aux événements, aux situations. Il est certain, par exemple, qu'un Algérien parlant de révolution fait référence à la guerre de Libération Nationale Algérienne et qu'un Français pensera à la décolonisation, ou même, dans un premier décodage à la Révolution de 1789. Le rapport au temps, lui aussi, est différent si l'on utilise le français ou l'arabe. Passé, présent, futur en français ne trouvent pas une correspondance exacte avec l'inaccompli et l'accompli en arabe. En fait, le temps est découpé différemment¹². Son père francophone a une proximité culturelle avec les Français. Est-elle également affective, politique ? L'appartenance à un univers se fait par l'accession aux concepts de cet univers ou et par la traduction opérée d'un concept sur l'autre.

Cet enfant doit-il avoir deux langues maternelles ? La question ne se pose pas pour beaucoup de couples franco-maghrébins où le français est parlé quotidiennement et où l'influence de la mère, le temps qu'elle passe avec l'enfant sont souvent déterminants dans cet apprentissage. C'est plus tard, lorsqu'il fréquentera le système scolaire qu'il accèdera à une socialisation en arabe, notamment par la fréquentation d'autres enfants. Il acquerra ainsi une compétence linguistique nouvelle qui le fera souvent passer d'un système conceptuel à un autre. Si son bilinguisme est équilibré, il peut acquérir une faculté d'adaptation à un autre monde, reconnaître la manière de penser de l'autre et notamment dans sa famille. L'autre, ici c'est son père avec lequel il accèdera à un niveau de connivences qu'il ne connaissait peut-être pas encore. Peut-être alors l'épouse française sentira-t-elle la nécessité d'apprendre elle aussi l'arabe si elle ne l'a pas fait auparavant, afin d'éviter une situation d'exclusion linguistique du dialogue père-enfant. La relation des conjoints se trouve donc modifiée par l'apport d'éléments nouveaux et une situation nouvelle de communication est créée. Dans le cas où cet enfant francophone deviendrait arabophone compétent par la suite, changerait-il de personnalité par son recours à deux registres de langue ? Il faudrait faire, ici, une analyse précise de ses pratiques linguistiques ? Quelle langue parle-t-il, à propos de quoi et avec qui ? De la même façon, il faudrait considérer la répartition de ses lectures, de ses loisirs (cinéma, télévision, radio) en arabe et en

¹¹ Dans les lignes qui suivent, je ne traiterai que de la langue arabe, sans faire référence à la langue berbère qui est parlée dans des régions entières, qui fait aussi l'objet d'une arabisation progressive.

¹² Les travaux de B.L. WHORF dans Linguistique et Anthropologie, (Denoël 1969) sont sur ce point intéressants. En effet, ils abordent en particulier les rapports entre langages et réalité dans les communautés primitives.

français. Quelle utilisation linguistique fait-il de son temps ? et avec quels partenaires ? Doit-il, dans certaines circonstances, en changeant de langue, changer de personnalité ? Les pratiques alternantes de langage ont-elles produit une sensibilité unique ou plusieurs formes de sensibilités ?

"Je parle les deux langues, peut-être mieux le français. Mais je me sens à mon aise peut-être plus dans certains domaines, en arabe, quand par exemple je parle avec des camarades de l'Islam ou surtout de la cuisine que j'aime, là, ce sont des mots arabes que j'utilise. J'arrive mieux à exprimer ce que j'ai au fond de moi. Par contre, quand je pense à un avion, c'est en français que je le dis ou encore j'utilise plus facilement le mot "Boeing". Vous voyez, il y a des influences" (Jeune lycéen de 18 ans, enfant de couple mixte, mère française, père maghrébin, ayant toujours vécu au Maghreb).

L'expression de ce jeune lycéen, enfant de couple mixte trace certaines limites dans son bilinguisme. S'il parle de la cuisine en arabe, c'est peut-être que vivant au Maghreb, il a été fortement déterminé par la nourriture quotidienne maghrébine dans un environnement familial élargi qui pouvait permettre cette inculcation à la fois alimentaire et linguistique. Mais c'est en français ou plutôt en français - qu'il désigne un avion; y a-t-il peut-être là tout simplement le rappel d'une situation passée : vacances en France où il est parti en Boeing.

Il est certain que les mots arabes sont conceptuellement adéquats pour parler de l'Islam dont il a peut-être été fortement imprégné s'il n'a jamais quitté le Maghreb.

La situation de l'enfant mixte sur un plan linguistique - et nous l'avons vu sur beaucoup d'autres plans puisque la langue est la traduction matérielle de la réalité sociale vécue personnellement - est le produit de répartitions plus ou moins inconscientes. Elles s'établissent entre certains domaines déterminés par les connivences, les affinités entre les conjoints d'une part, et d'autre part entre eux et l'enfant à partir de situations vécues, notamment dans la petite enfance et par rapport à un système scolaire qui inculque les apprentissages sociaux.

Il est possible qu'à un certain moment la répartition s'effectue plus nettement entre une langue véhiculaire, plus ou moins fonctionnelle, et une langue de communication affective. Mais c'est prendre parti. Car, il est aussi courant que des discours soient mixtes selon le sujet évoqué : des mots, des expressions de l'une ou l'autre langue parsèment une chaîne de paroles. Mais ce n'est pas particulier à l'enfant mixte; de nombreux individus du Maghreb sont scolarisés dans les deux langues et de leur expression quotidienne "mixtent" leur discours. La différence est sans doute fondamentale avec un enfant mixte éduqué en France où la répartition entre les langues est très fortement déséquilibrée au profit du français et sans beaucoup de possibilités d'apprentissage de l'arabe.

En effet la religion et la langue sont deux facteurs importants dans l'inculcation d'un enfant de couple franco-maghrébin. Des oppositions caractéristiques sont décelables. Il peut y avoir de grandes différences entre deux individus éduqués, élevés dans deux systèmes d'inculcation différents. Et ces différences sont accentuées par la position sociale du couple, ou celle de l'un et l'autre conjoint dans la hiérarchie sociale du pays où ils résident.

D'autres questions peuvent se poser aux enfants mixtes dont les parents résident au Maghreb.

Tout d'abord, il faut faire l'hypothèse qu'il y aura plusieurs enfants de sexe différent et que des répartitions s'opéreront entre eux, par rapport à chacun des membres du couple et des membres de la famille.

Dans une même famille, un enfant pourra être plus maghrébin, l'autre plus français, selon qu'il est de sexe masculin, féminin, l'aîné ou le benjamin, né au Maghreb ou né en France. Chaque enfant subira l'influence du milieu maghrébin selon son sexe et son rang dans la famille.

6. Quelle nationalité ?

D'autres problèmes pourront se poser au couple, notamment celui de la nationalité de l'enfant. Si la mère française d'origine, s'est faite naturalisée dans un pays du Maghreb, elle a pu manifester une adhésion au pays de son mari, ou le faire par pur intérêt, sans pour cela renoncer à sa nationalité française et à sa culture d'origine. L'enfant lui, est considéré comme ressortissant du pays du conjoint maghrébin. Nous avons vu que les situations pouvaient être différentes, selon les trois pays du

Maghreb, notamment en ce qui concerne l'arabisation progressive des classes enfantines. Mais il y a d'autres aspects. Les situations sont quelquefois dramatiques, lorsque les deux conjoints ont des conflits et que la femme française décide de partir en France.

Considéré comme Algérien en Algérie, l'enfant, au regard de la loi ne peut quitter le territoire sans une autorisation de son père : enjeu très important dans une situation difficile. L'attachement affectif du père qui ne comprend pas pourquoi cet enfant partirait d'Algérie fait souvent entrave. La situation peut être insoluble et contraindre la mère à demeurer en Algérie pour rester près de ses enfants jusqu'au moment où ils auront l'âge de quitter le pays de leur père. Sans tenir compte de situations extrêmes, c'est par exemple le désir de faire partir un enfant en France, pour qu'il y étudie, qui sera contrarié.

7. Importance du pays de résidence.

Nous avons jusqu'à maintenant examiné le cas d'un enfant de mariage mixte (Française et Maghrébin) vivant au Maghreb. Nous allons essayer de voir les particularités de l'éducation de l'enfant de ce même couple, s'il vivait en France.

Nous devons envisager la position sociale globale de ce couple et celle de chaque conjoint en particulier. En France, il entrera dans une structure familiale plus conjugale. Plus qu'au Maghreb, il y aura "centration" sur l'enfant peut-être plus de la part du père maghrébin séparé de son pays, de sa famille; le passage pour lui, de son pays natal au pays de son épouse, est aussi la découverte quotidienne du couple conjugal nucléaire qui doit vivre beaucoup plus par et pour lui-même. Selon sa profession, il sera éventuellement en contact avec un "milieu maghrébin" (par exemple, des ouvriers maghrébins comme lui), mais ce ne sera plus toujours le cas. Son isolement renforcera encore plus cette centration.

En France le rapport de forces du couple élevant et éduquant l'enfant sera très différent de ce qu'il était au Maghreb. D'une part la Française était au Maghreb en tant qu'étrangère et en tant que femme et d'autre part un environnement familial pouvait exercer directement son influence. En France, ce rapport est inverse doublement : l'homme se trouve dans le pays de son épouse en tant qu'étranger et c'est la famille de sa femme qui exercera des influences variables sur le couple, selon les milieux sociaux (plus ou moins prégnants, plus ou moins épisodiques).

En France, l'enfant du couple franco-maghrébin fréquentera, comme tout enfant français l'école publique ou privée. Selon les villes, il pourra éventuellement suivre des cours d'arabe (3 heures par semaine, dans le cadre du tiers-temps pédagogique), il retrouvera là des enfants d'immigrés. De nationalité française, dans un milieu occidental laïque, peu d'influences religieuses auront un impact sur lui, sauf s'il y a démarche volontaire des parents. Selon les décisions du couple, il sera baptisé ou non. Souvent "ce choix lui sera laissé pour plus tard". Cette position d'attente est souvent en relation avec un retour possible de la famille au Maghreb, quant à la circoncision, les pressions extérieures seront différentes selon les milieux sociaux. Elle est ainsi vidée de tout contenu social et religieux dans les classes supérieures en France, comme l'exprime cet étudiant maghrébin :

"Ici, la circoncision n'a pas beaucoup de sens, puisque l'enfant n'a pas un milieu, une classe d'âge dans lesquels il puisse s'intégrer en tant que Musulman. Mais, si nous retournons un jour au Maghreb, nous le ferons circoncire. Dans un pays où tous les enfants sont circoncis, il ne faut pas lui créer des problèmes d'intégration" (Marocain, étudiant en Droit, en France, octobre 1970).

Cette prise de distance est différente chez les couples mixtes de milieux populaires. S'ils vivent dans un milieu fortement maghrébinisé, il sera comme la majorité des enfants maghrébins, circoncis au sein de la communauté, sans que la mère française puisse opposer une résistance importante. C'est le cas notamment dans certaines cités de transit dans la région parisienne où la femme française est plus ou moins intégrée à un milieu maghrébin féminin dont elle adopte certaines normes.

Cette question ne se résout pas facilement. Elle est même un sujet "tabou" dans le dialogue entre époux, quand le couple vit en situation isolée dans un environnement français, le mari maghrébin a tout le milieu contre lui sur cette question. En tant que Musulman, il tient profondément à cette pratique, alors que son épouse française ne mesure pas toujours sa signification socio-religieuse. Quelquefois, elle est mise devant le fait accompli lors de vacances au Maghreb : une fête de

circconcision est organisée par la famille du mari, on a des attentions particulières pour elle et pour l'enfant. Il y a effet de dédramatisation. Au retour en France, elle garde de cette cérémonie "plutôt un bon souvenir". Mais la famille française (et aussi l'environnement socio-professionnel) n'est pas toujours apte à comprendre, elle masque son malaise par rapport à l'enfant en "le taquinant" - la répétition de ces petites pointes pouvant créer en lui un sentiment d'agacement. Très profondément maintenant, l'entourage familial pense qu'il ne sera jamais tout à fait comme ses cousins français et jamais tout à fait comme ses camarades français. On essaie de ne pas faire trop de publicité à cette circoncision pour ne pas attirer de questions et éventuellement des observations plus ou moins désobligeantes de la part de ses camarades mais aussi d'adultes. On lui demande même de ne pas trop en parler. L'enfant se rend compte que ce qui est norme valorisée au Maghreb n'est en France qu'un stigmate¹³ racial, voire une étrangeté.

Cet enfant par l'école, par les pratiques de loisirs dans son environnement quotidien sera plus proche des enfants français de son milieu social que des enfants immigrés du même milieu.

En France, il aura peu l'occasion de parler arabe, sinon quelquefois avec son père qui sera le seul locuteur. Sa mère peut éventuellement suivre des cours, mais ils n'existent pas partout et la persévérance, nécessaire à cet apprentissage, est souvent contrariée dans la vie quotidienne. Ainsi, l'enfant deviendra plus francophone qu'arabophone. Sa socialisation se fera en français et les parents tiennent quelquefois pour lui un discours intentionnel.

"Nous parlons en français, parfois en arabe, mais beaucoup plus rarement, mes connaissances et celles des enfants étant encore bien limitées !... mais nous pensons poursuivre l'apprentissage en famille... et à l'école (seconde langue)" (Française, 36 ans, éducatrice, 3 enfants, mars 1978).

Est-ce la manifestation d'une perspective de retour possible au Maghreb, dans son milieu, qui a accepté - sous certaines conditions - ce mariage ? Par contre, dans le cas de mariages complètement réprouvés par le milieu - cette fois sans perspective de retour -, le couple pourra assumer plus ou moins une francisation délibérée et l'enfant sera objectivement marqué par les pratiques éducatives de ses parents. Il pourra difficilement faire des séjours au Maghreb et la distance s'agrandira de plus en plus entre cet enfant et le milieu qu'il ne connaîtra que partiellement en France.

Dans le cas où la mère est maghrébine et que le couple vit en France, l'enfant recevra une inculcation maternelle plus forte¹⁴. Nous l'avons vu, le mariage d'une Musulmane avec un étranger est désavoué; il s'agit donc de jeunes filles en rupture avec leur milieu. Si le couple envisage de retourner au Maghreb, l'enfant servira alors de justification à ce mariage (le mari français se sera converti à l'Islam). Il sera circoncis dans le cas d'un garçon, comme preuve qu'il ramène à l'Islam "la chair de sa chair" et elle pourra transmettre aussi quelques principes islamiques et des *habitus* primaires fondamentaux (chansons, nourritures maghrébines, rythmes de vie, etc...). Sur le plan de la langue, elle aura une position privilégiée pour lui donner des notions d'arabe du fait de la division des rôles masculin et féminin et de la structuration du temps dans la famille.

"Nous parlons le français pour le moment, mais je compte lui apprendre l'arabe, à le lire et à l'écrire aussi" (Marocaine, 25 ans, étudiante, mariée à un Français étudiant en architecture).

Ainsi, des situations variées conduisent à des pratiques différentielles selon les familles (nombre d'enfants, travail éventuel de la femme à l'extérieur). De fait, les familles se réfèrent en France, au mode de vie des familles françaises de même milieu et par là-même l'enfant adopte les comportements de ses camarades dont il ne se différenciera que sur quelques points.

Si cet enfant a un physique "français", s'il ne porte pas sur son corps des discriminants visibles (couleur de la peau, cheveux crépus, etc...) il sera moins en butte aux allusions éventuelles de ses camarades ou d'adultes. Moins sa différence corporelle sera perceptible, moins son intégration dans un groupe de pairs sera difficile.

¹³ E. GOFFMAN, *Stigmate*, Paris, Editions de Minuit, 1975, 175 pages. En nous référant à cet auteur, nous aborderons plus loin cette notion.

¹⁴ Nous avons peu d'observations sur les enfants des couples mixtes (peu nombreux) dont la femme est maghrébine et qui vivent au Maghreb.

"On a du mal à croire que son père est Algérien tellement il est comme les autres"¹⁵.

Ici, le phénotype inexistant a permis à cet enfant étranger d'être identifié à un enfant français. Son efficacité dépend donc de sa plus ou moins forte visibilité.

Augustin BARBARA



¹⁵ Réflexion d'un enseignant du primaire, à propos d'un élève du C.M.1, dont le père est Algérien - Nantes, avril 1974.